

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**MAIRIE  
DE  
29160 – CROZON**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un septembre à dix-huit heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de M. Patrick Berthelot, Maire de Crozon.

## DATE DE CONVOCATION

**14.09.2023**

## DATE D’AFFICHAGE

**28.09.2023**

## NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice	29
Présents	25
Votants	27

## N° 072/2023

### OBJET :

### 3 – URBANISME/FONCIER

#### 3-2) Révision de l'inventaire des zones humides

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture de Quimper au titre du contrôle de légalité le et qu'elle a été notifiée aux intéressés le

Le Maire

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de :

- Bruno Durteste avec procuration à Patrick Berthelot
- Maxime Léonard avec procuration à Dominique Guillois
- Gaëlle Dorée avec procuration à Gaëlle Vigouroux
- Antonella Gironi (départ au point 2-2)

Absente :

- Marie-Laure Le Bris

Formant la majorité des membres en exercice.

Clélia Gaudin a été élue secrétaire de séance.

Absente : Flavie Robin, Trésorière

Assistaient également à la séance :

Emmanuelle Touchain-Le Gallou, Directrice générale des services - Yoann Lotte, responsable de communication – Catherine Caparros, responsable des ressources humaines - Marina Ely, assistante de Direction

Par délibération n° 47-2013 du 18 juillet 2013, le Conseil municipal a validé l'inventaire communal des zones humides de la commune de Crozon.

M. le Maire fait part à l'assemblée que le syndicat mixte Etablissement Public de gestion et d'Aménagement de la Baie de Douarnenez (EPAB) a été sollicité par Mme Crame, propriétaire du terrain section IN n°91 classé en zone humide pour procéder à l'examen des critères qui permettent d'apprécier le caractère humide d'un terrain.

Un diagnostic a été réalisé par l'EPAB réduisant le périmètre des zones humides de la parcelle cadastrée IN n° 91 uniquement à une bande de 6 à 7 mètres de largeur.

M. le Maire propose à l'Assemblée d'adopter ces modifications conformément aux conclusions du rapport élaboré par l'EPAB de Douarnenez.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

A l'unanimité,

- adopte la modification de l'inventaire communal des zones humides pour la parcelle cadastrée IN n° 91.

A Crozon, le 26 septembre 2023

Le Maire,



Patrick BERTHELOT

Accusé de réception en préfecture  
029-212900427-20230921-072-2023-DE  
Date de télétransmission : 02/10/2023  
Date de réception préfecture : 02/10/2023